



AVENANT 191 "PRO A" DE LA CCN ECLAT : LA CGT SIGNE !

Quel contenu ?

Cet avenant révisé la liste des 80 diplômes, titres et certifications et donc des formations qui seront accessibles aux salarié·es de la branche Éclat car financées par le **dispositif Pro A** ([cliquez ici pour en savoir plus](#)), dispositif légal de formation professionnelle.

Ces diplômes du niveau 3 (le plus faible) au niveau 7 (le plus élevé) touchent les différentes filières de la branche : animation, petite enfance, direction et encadrement, administration et ressources humaines, technique.

Quelques exemples ?

Dans la filière "Animation" par exemple, on trouve aussi bien le Certificat de Qualification Professionnelle "Animateur périscolaire de Niveau 3" que le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS) Niveau 7, en passant par le Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) - spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" avec 2 mentions : "animation sociale" et "développement de projets, territoires et réseaux", de Niveau 5.



Quel effet pour les salarié·es de la branche?

Cet avenant permettra aux salarié·es de la branche d'accéder au financement de nouvelles formations qualifiantes et diplômantes (une dizaine) et donc un meilleur accès à la certification pour les salarié·es en poste au sein des entreprises de la branche.